

REGLEMENT DU JEU
« JEU INTERNET RFM »
ADDITIF N°48

La société RFM Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet RFM » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 7 août 2014 à 10h00 au 24 août 2014 à 17h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

Critère supplémentaire de sélection :

Néant

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre de participations autorisées par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

10 participants seront tirés au sort parmi les inscrits et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

- détail de chaque lot :

➤ **10 lots « 15 albums »** d'une valeur unitaire de 150 euros

Chaque lot comprend :

1. Julien Doré "Love"
2. Pharrell Williams "Girl"
3. Kylie Minogue "Kiss me once"
4. Milky Chance "Sadnecessary"
5. Cats On Trees "Cats on Trees"
6. Michael Jackson "Xscape"
7. Kyo "L'équilibre"
8. Aloe Blacc "Lift Your Spirit"
9. London Grammar "London Grammar"
10. Avicii "True"
11. Coldplay "Ghost Stories"
12. Florent Pagny "Vieillir avec toi"
13. Indila "Mini World"
14. Chris Cab "Where I belong"
15. Yannick Noah "Combats ordinaires"

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.